



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le
ID : 034-253401822-20240313-20240301-DE

Séance du 13 mars 2024

Date de la convocation : 07 mars 2024

Date d'affichage convocation : 07 mars 2024

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	23
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	19	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	4		

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le mercredi 13 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 18 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2024-03-01

Objet de la délibération :

Débat d'orientation
budgétaire

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, KUSOSKY Romain

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, BONNEFOUX Brice, LIBES Pierre

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, GRAS Philippe,

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, MARTINEZ Pierre, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier, FOUREL Arnaud

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : ANTOINE Pierre à SENET Laurent, MATHERON Françoise à FENOY Fabrice, FELINE Thierry à PENIN Olivier, ROUSSEAU Antoine à LAURENT Jean-François.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que l'exécutif présente chaque année, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un rapport d'orientation budgétaire pour l'année à venir ;

Vu le Rapport d'orientation budgétaire 2024 annexé à la présente délibération,

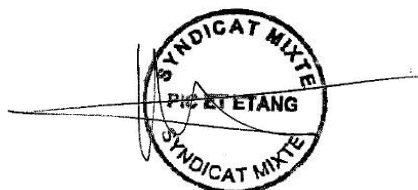
Entendu l'exposé du Rapporteur, après examen et débat sur le rapport présentant les orientations budgétaires 2024, le Comité syndical :

- Prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2024.

Fait à Lunel-Viel le 13 mars 2024,

Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET

Le Président,
Fabrice FENOY



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.